

CONDITIONS GÉNÉRALES

Hotel pour chat « Chat l'Home »

L'hôtel Chat l'Home est un hôtel pour chat enregistrée à la B.C.E. sous le numéro 0818.534.005, agréé sous le numéro HK et ayant son siège social situé au 290bte1, Steenweg op Ruisbroek à 1620 Drogenbos.

1

- **1.1.** Chat l'Home se réserve le droit de refuser un animal dans les cas suivants, sans que cette liste ne soit exhaustive : Chat agressif, non stérilisé/castré, animal malade, animal non pucé...
- **1.2.** Chat l'Home accepte les affaires personnelles de l'animal mais déclinera toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de celles-ci pendant le séjour.
- **1.3.** La nourriture est incluse dans le prix du séjour. Chat l'Home travaille avec Royal Canin et Almo. Le client peut choisir ou non la marque qui sera donnée à son chat. Il est également possible au client d'apporter la nourriture. Ceci n'entraînera aucune réduction.
- **1.4.** Le propriétaire s'engage à respecter les dates de séjours annoncés.
- **1.5.** En cas de non présentation du chat aux dates et heures convenues, le séjour sera annulé et l'acompte versé sera conservé par Chat l'Home à titre de dommages et intérêts.
- **1.6.** En cas de demande tardive de prolongation, Chat l'Home se réserve le droit de la refuser en fonction de ses disponibilités. Cependant, toute nuitée réservée devra dans tous les cas être payée. En outre, dans l'hypothèse où Chat l'Home aurait la possibilité d'accueillir le chat plus tôt que prévu, les jours supplémentaires seront facturés au tarif habituel. En cas de prolongation, le propriétaire s'engage à avertir Chat l'Home dans les plus brefs délais et, à tout le moins, avant la date de retour initialement prévue, et à rémunérer Chat l'Home pour la ou les nuitées supplémentaires.
- **1.7.** Les horaires sont à respecter scrupuleusement, uniquement sur rendez-vous les jours ouvrables de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Les dimanches et jours fériés nous sommes fermé.
- **1.8.** L'animal ne pourra être repris que par la personne qui l'a déposé, sauf si Chat l'Home en a été averti au préalable par le propriétaire de l'animal.
- **1.9.** Les chats de grandes taille (type Savannah) ne sont pas acceptés dans l'hôtel.

Tarifs

2

- **2.1.** Le prix forfaitaire pour une journée est fixé lors de la réservation:
- **2.2.** Le prix comprend l'hébergement, l'accès à la salle de jeu, aux aménagements de la chambre sélectionnées, à la litière, à l'eau fraîche et à la nourriture sèche.

- **2.3.** Un acompte de 50% du séjour devra être versé sur le compte de Chat l'Home pour valider votre réservation.
- **2.4.** En cas de retard de paiement, un intérêt de retard de 8 % sera comptabilisé à dater du jour d'exigibilité de la dette sans qu'une lettre de mise en demeure ne soit nécessaire.
- **2.5.** Une pénalité de 15 % sera ajoutée au montant dû en cas de défaut de paiement dans les délais impartis.
- **2.6.** L'acompte payé n'est pas remboursée sauf si le client a souscrit à l'assurance annulation Koala Flex lors de la réservation. Dans ce cas, les règles de Koala Flex seront d'application. Aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation se fait moins de 2 jours avant le début du séjour.
- **2.7.** Le solde du prix de séjour doit être payé au plus tard lors de l'arrivée du chat à l'Hôtel. Si le propriétaire du chat décide d'écourter le séjour, aucun remboursement ne sera accordé.
- **2.8.** Si le propriétaire du chat vient récupérer son chat plus tard que prévu dans le contrat et ce sans prévenir, les jours supplémentaires seront facturés avec une majoration de 10%.
- **2.9.** Les paiements peuvent se faire par virement (au plus tard 5 jours avant le début du séjour), en liquide, ou par bancontact (sur place).

Santé et bien-être de l'animal

3

- **3.1.** Le propriétaire certifie que l'animal est en bonne santé et exempt de tout parasite.
- **3.2.** Il remet le carnet de santé de son chien à Chat l'Home lors de l'admission qui doit démontrer que le chat a été vacciné contre les maladies suivantes : Panleucopénie (Typhus), Rhinotrachéite (Coryza), la Leucose (Leucémie) et Chlamydia. Chat l'Home conseille également le vaccin contre le calicivirus.
- **3.3.** Il s'engage également à communiquer à Chat l'Home tous risques que peut présenter son chat pour lui-même ou pour ses congénères tels que, notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : un comportement agressif, une allergie, une maladie ou encore un comportement fugueur ou sauteur. Les Chats agressif et/ou malade ne seront pas acceptés.
- **3.4.** Il s'engage à traiter son chat contre les puces au minimum 5 jours avant le début du séjour. Si Chat l'Home remarque la présence de puces sur le chat, il sera isolé des autres chats le temps du traitement. Un supplément de € 7,00 par jour de traitement sera demandé. Ce traitement inclus entre autre la désinfection totale de la chambre 2 fois par jour..
- **3.5.** De son côté, Chat l'Home s'engage à mettre tous les moyens raisonnables en œuvre afin d'assurer la préservation du bien-être et de la santé de l'animal qui lui est confié sur la base des informations qui lui ont été communiquées par le propriétaire.
- **3.6.** En cas de problème de santé survenant pendant la durée du séjour, Chat l'Home s'engage à prendre contact dans les plus brefs délais avec la personne mentionnée dans le contrat comme devant être contactée en cas d'urgence.

- **3.7.** Dans le cas où la personne n'aurait pas pu être jointe et que des soins vétérinaires s'avèreraient nécessaires, le maître autorise Chat l'Home à prendre toutes les mesures qui s'imposent et s'engage à lui rembourser les frais éventuellement engagés à cette fin (vétérinaire, pharmacien...).
- **3.8.** Toutefois au cas où, malgré toutes les mesures prises, un accident ou une maladie grave devaient entraîner des blessures ou le décès de l'animal, la responsabilité de Chat l'Home ne pourrait pas être mise en cause, son obligation étant une obligation de moyen et non de résultat. Le propriétaire abandonne tout recours contre Chat l'Home.
- **3.9.** Chat l'Home prend toutes les précautions pour éviter la fugue d'un animal. Cependant, le risque zéro n'existant pas lorsque les animaux peuvent disposer d'un vaste espace vert pour leur bien-être, le propriétaire l'informerá du comportement fugueur de son chat pour que des mesures adéquates puissent être prises. Dans l'hypothèse où malgré toutes les mesures prises, une fugue devait survenir, la responsabilité de Chat l'Home ne pourrait pas être mise en cause, son obligation étant une obligation de moyen.
- **3.10.** Si Chat l'Home remarque qu'un chat ne s'adapte vraiment pas à la vie à l'hôtel et que sa santé en pâtit, Chat l'Home préviendra le propriétaire afin d'envisager ensemble un retour anticipé du chat. Les jours payés seront selon le cas soit dû soit remboursés en fonction de la situation.

Responsabilité civile

4

- **4.1.** Le propriétaire restera intégralement et exclusivement responsable de tous dommages causés par son chat à un de ses congénères, chez Chat l'Home ou à toutes personnes tierces lors de son séjour.
- **4.2.** Le propriétaire doit être valablement assuré en responsabilité civile pour ce type de dommage pendant la durée du séjour.
- **4.3.** La mise en pension n'ayant pas pour effet de transférer les risques qui restent exclusivement à la charge du propriétaire, Chat l'Home n'assumera donc aucune responsabilité pour les dommages visés à l'art. 4.1. sauf en cas de dol imputable à Chat l'Home ou à un de ses préposés.

Clause d'élection de for et droit applicable

5

- **5.1.** En cas de litige, seules les juridictions de l'arrondissement du lieu du siège social de Chat l'Home (Mon Cœur de Miel) seront compétentes (en fonction de la nature et de l'enjeu du litige).
- **5.2.** Elles feront application du droit belge.

A prévoir au moment de l'arrivée du chat

6

- **6.1.** Le carnet de vaccination doit rester à l'hôtel le temps du séjour du chat.
- **6.2.** Le chat doit être apporté dans une cage de transport en bon état et sécurisé (afin d'éviter tout accident et fugue). La cage de transport restera à l'hôtel le temps du séjour du chat.
- **6.3.** Le propriétaire du chat ne doit pas apporter de gamelle etc.. Chat l'Home dispose de tout cela.
- **6.4.** Si le propriétaire du chat décide d'apporter sa propre nourriture, il est important que cela soit en quantité suffisante pour tout le séjour. Aucune réduction ne sera octroyée.

Accès à l'espace jeux

7

- **7.1.** Les chats pourront accéder à l'espace jeux au moins une fois par jour. Si le propriétaire signale que son chat ne s'entend pas avec les autres chats, il pourra y accéder individuellement.

Abandon

8

- **8.1.** Tout animal non repris 7 jours après la date de fin de séjour prévue au contrat, et son propriétaire n'ayant donné aucune nouvelles, n'étant pas joignable, est considéré comme abandonné. L'animal sera alors confié à un organisme de recueil des animaux et aux frais du propriétaire.
- **8.2.** Chat l'Home essayera de joindre autant le propriétaire que la personne de contacte avant le placement du chat en refuge.